

Règlement de jeu applicable du 27 avril au 12 mai 2026

JEU CONCOURS PATHÉ CINÉMAS x GALERIES LAFAYETTE

La société **GALERIES LAFAYETTE MANAGEMENT**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 147 184 338 euros, dont le siège social est situé 27 rue de Châteaudun, 75009 Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 116 329, agissant pour son compte et pour celui de toutes les sociétés exploitant des magasins à enseigne Galeries Lafayette en France métropolitaine

Ci-après dénommée la “**Société organisatrice**”,

Organise, dans le cadre du partenariat “Pathé Cinémas x Galeries Lafayette, un jeu intitulé “Jeu concours pathé cinémas x Galeries Lafayette”, ci-après dénommé le “**Jeu**”, qui se déroulera du 27 avril au 12 mai 2026 inclus, dans 24 magasins du Galeries Lafayette et 41 cinémas Pathé :

Les magasins participants sont les suivants :

- Galeries Lafayette Paris Haussmann
- Galeries Lafayette Champs-Élysées
- Galeries Lafayette Annecy
- Galeries Lafayette Biarritz
- Galeries Lafayette Beaugrenelle
- Galeries Lafayette Bordeaux
- Galeries Lafayette Carré Sénart
- Galeries Lafayette Clermont Ferrand
- Galeries Lafayette Lyon Bron
- Galeries Lafayette Lyon Part Dieu
- Galeries Lafayette Metz
- Galeries Lafayette Montpellier
- Galeries Lafayette Nantes
- Galeries Lafayette Nice Masséna
- Galeries Lafayette Cap 300
- Galeries Lafayette Strasbourg
- Galeries Lafayette Toulouse
- Galeries Lafayette Avignon
- Galeries Lafayette Rennes
- Galeries Lafayette Caen
- Galeries Lafayette Chambéry
- Galeries Lafayette Rouen

- Galeries Lafayette Toulon
- Galeries Lafayette Tours

Les cinémas Pathé participants :

- Paris : Pathé Palace, Pathé BNP Paribas, Pathé Wepler, Les 7 Batignolles, Pathé La Villette, Pathé Beaugrenelle, Pathé Parnasse, Pathé Montparnos, Pathé Les Fauvettes, Pathé Alésia, Pathé Convention, Pathé Aquaboulevard
- Périphérie : Pathé Levallois, Pathé Boulogne, Pathé Carré Sénart
- Province : Pathé Annecy, Pathé Ciné Capitole et Pathé Aubière (Clermont-Ferrand), Pathé Bellecour, Pathé Vaise et Pathé Carré de Soie (Lyon), Pathé Comédie et Pathé Odysséum (Montpellier), Pathé Nantes et Pathé Atlantis (Nantes), Pathé Masséna, Pathé Gare du Sud et Pathé Lingostière (Nice), Pathé Brumath (Strasbourg), Pathé Wilson et Pathé Labège (Toulouse), Pathé Cap-Sud (Avignon), Pathé Rennes, Pathé Les Rives de L'Orne (Caen), Pathé Chambéry, Pathé Docks 76 et Pathé Grand Quevilly (Rouen), Pathé La Valette et Pathé Toulon, Pathé Tours.

ARTICLE I - PARTICIPANTS

Le Jeu est ouvert gratuitement, sans obligation d'achat, à toute personne physique résidant en FRANCE métropolitaine, à l'exception du personnel du Groupe Galeries Lafayette, des démonstrateurs, et de leurs familles, ou toute autre personne vivant avec ces personnes sous le même toit, sous peine d'élimination d'office.

Toute participation au Jeu d'un mineur de moins de 16 ans est interdite.

Toute participation doit être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif du Jeu proposé.

Une seule participation par personne est possible sur la durée du Jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui peut être consulté librement dans les magasins participants, sur les horaires d'ouverture.

ARTICLE II – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Jeu permet de remporter des dotations distinctes décrites à l'article IV du présent règlement.

Pour participer au Jeu, les participants doivent :

- Scanner le QR code en magasin (sur les PLV de jeu) ou dans les cinémas Pathé (sur les écrans avant séances ou écrans digitaux) participants ou cliquer sur le lien présent sur les canaux de communication Pathé Cinéma

(emails, réseaux sociaux) et Galeries Lafayette (emails et réseaux sociaux entre le **27/04/2026** et le **12/05/2026**.

- Renseigner le formulaire de participation.

La participation au Jeu est limitée à une (1) participation par personne et par magasin ou canal de communication. Aucune demande d'inscription par courrier ou par téléphone ne sera acceptée.

Tout formulaire incomplet, inexactement rempli (sauf champs facultatifs), indéchiffrable ou raturé sera considéré comme nul.

Les participants s'engagent à ne pas utiliser des pseudonymes qui pourraient choquer les autres joueurs ou utiliser des expressions propres à être reçues comme des agressions verbales par les autres joueurs. La Société organisatrice se réserve le droit d'annuler le compte de ce joueur et de lui interdire l'accès au service. Cette annulation et/ou interdiction ne donnera droit à aucune forme de dédommagement.

ARTICLE III - SÉLECTION DES GAGNANTS

Les lots du jeu seront attribués par tirage au sort, par un procédé aléatoire en garantissant l'impartialité.

Les gagnants seront tirés au sort parmi toutes les participations pour les lots suivants :

- 1000€ de shopping et une session de conseil personnalisée aux Galeries Lafayette d'une valeur de 1500€
- 5 CinéPass Duo d'une valeur unitaire de 345€ soit 1725 €

Valeur totale des lots : 3225€

Les formulaires ne seront déclarés gagnants que sous réserve de vérification de leur validité (articles I et II du présent règlement).

ARTICLE IV – DOTATIONS MISES EN JEU

Les dotations nationales

- 1000€ de shopping et une session de conseil personnalisée aux Galeries Lafayette d'une valeur de 1500€
- 5 CinéPass Duo d'une valeur unitaire de 345€ soit 1725 €

· Valeur totale des lots : 3225€

Les lots sont strictement personnels et ne sont pas cessibles, ils ne pourront en aucun cas être remboursés en tout ou partie ou échangés contre tout autre article ou service.

Si l'un des lots était indisponible, la Société organisatrice se réserve le droit d'attribuer un (des) lot(s) similaire(s) de même valeur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent, sans engager sa responsabilité de ce fait.

La valeur du ou des lots est donnée à titre indicatif.

ARTICLE V – INFORMATIONS DES GAGNANTS

Les gagnants seront informés de leur gain à partir du 14 mai par téléphone ou par mail leur demandant d'accepter la remise du lot.

Passé un délai d'un (1) mois à compter de l'envoi de l'e-mail invitant le gagnant à retirer son gain et précisant les modalités de retrait, sans que le gagnant n'ait manifesté son désir de profiter de son lot, ce dernier redeviendra la propriété de la Société Organisatrice.

Les gagnants qui auraient rempli de façon incomplète, en totalité ou partiellement, leurs coordonnées ou qui auraient modifié leurs coordonnées, adresse e-mail compris, au moment de la validation de leurs gains, verront l'ensemble de leurs éventuels gains annulés.

ARTICLE VI – DONNÉES PERSONNELLES

Les participants et les gagnants sont informés que les données personnelles les concernant enregistrées dans le cadre du Jeu sont collectées pour la Société organisatrice, responsable du traitement, afin de permettre leur participation au Jeu et de bénéficier des dotations.

Les données des participants sont en outre destinées :

- aux sociétés du Groupe Galeries Lafayette ;
- aux sociétés affiliées exploitantes sous enseigne Galeries Lafayette ;
- leurs sous-traitants habilités dont certains peuvent être situés en dehors de l'Union Européenne.

Ce partage de données entre les enseignes du groupe Galeries Lafayette est opéré afin notamment d'améliorer la connaissance client de nos enseignes, d'améliorer nos offres et la satisfaction des clients.

Les renseignements communiqués par les participants et les gagnants, s'ils ont donné leur accord, pourront faire l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisés à des fins commerciales.

Seule la Société organisatrice (et ses partenaires en cas d'acceptation) sera destinataire des informations.

Les données seront conservées pendant la durée nécessaire à la finalité du traitement.

Chaque gagnant autorise gratuitement et par avance la Société organisatrice à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé son nom et prénom à toutes fins publicitaires ou promotionnelles en relation avec le présent Jeu, sans que cette utilisation lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles les concernant, qu'ils peuvent exercer à tout moment en adressant un mail à l'adresse : relaiscil@galerieslafayette.com

Les participants peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que s'opposer au traitement de leurs données pour des motifs légitimes ou en demander une limitation.

ARTICLE VII – REGLEMENT DE JEU

Le Jeu est sans conditions d'achats au sein des magasins Galeries Lafayette, les cinémas Pathé participants et les différents canaux de communication Pathé Cinémas et Galeries Lafayette. Le règlement de jeu est disponible au Service Client de chaque magasin participant.

ARTICLE VIII – CONDITIONS D'UTILISATION DES LOTS

Les conditions d'utilisation du lot seront communiquées aux gagnants lors du retrait du lot.

ARTICLE IX - LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée en dernier ressort par la Société organisatrice.

Il est précisé que, la Société organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non participation d'un internaute. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la Société organisatrice ou de ses sous traitants ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

ARTICLE X – RESPONSABILITÉ

La Société organisatrice se réserve le droit d'interrompre, de reporter, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

La Société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver aux gagnants pendant la jouissance des lots ou qui pourraient affecter lesdits lots.

La Société organisatrice ne sera pas responsable en cas d'intervention malveillante, de problèmes de connexion, de problèmes de matériel ou logiciel, de perturbations extérieures à la Société organisatrice qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à la Société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

De même, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, l'absence de protection de certaines données contre d'éventuels détournements ou piratages et contre les risques de contamination par d'éventuels virus circulants sur le réseau.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante.

Passé un délai de deux mois après la fin du Jeu, aucune réclamation ne sera acceptée.

Fait à Paris, le 29 avril 2026